



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Législature 2016 - 2020

Procès-verbal n° 5

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz
du lundi 20 février 2017 à 19h30
Salle du Conseil général, la Rebatte, Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1. Appel ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016 ;
3. Communications de la présidente ;
4. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal STEP de la Saunerie à Colombier à la suite de la démission de M. Régis Montavon ;
5. Nomination de trois membres à la Commission consultative d'affermage ;
6. Programme de la législature 2016-2020 ;
7. Règlement des subventions en matière d'activités sociétales, sportives, culturelles et de loisirs ;
8. Augmentation du taux d'activité de 80% à 100% du responsable d'exploitation de la piscine de Val-de-Ruz à Engollon ;
9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 602'000 pour le renouvellement de trois véhicules au sein du SDI VdR ;
10. Plan général d'alimentation en eau de Val-de-Ruz (PGA-VdR) ;
11. Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'410'000 pour l'eau potable et de CHF 521'000 pour l'assainissement ;
12. Motions et propositions ;
13. Résolutions, interpellations et questions ;
14. Communications du Conseil communal.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Ouverture de la séance par la présidente :

Mme Christine Ammann Tschopp (ci-après « la présidente ») ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun à Chézard-Saint-Martin. Elle remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal, le public, les journalistes et les membres de l'administration communale de s'être déplacés à cet effet.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 40

Majorité simple : 20 voix

Membre excusé : 1

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

Est excusée : Mme Florence Aebi (PS).

Mme Florence Aebi (PS) étant excusée, M. David Moratel (PS) assurera le rôle de questeur.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 décembre 2016 est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteure.

3. Communications de la présidente

La présidente informe que la chancellerie souhaiterait recevoir les motions, les postulats, etc. avant la séance afin de pouvoir compléter la présentation.

« Plus 39 habitants à Neuchâtel, moins neuf à La Chaux-de-Fonds, moins 11 au Locle, plus 256 à Val-de-Ruz. Avec un solde positif de 1.54%, notre charmante Commune est la plus attirante de tout le canton. Aussi je profite de souhaiter une cordiale bienvenue à nos nouveaux résidents.

Si nous nous réjouissons de leur installation sur notre territoire, qui démontre qu'il fait bon vivre chez nous et que notre coin de pays donne envie aux jeunes ménages d'y élever leurs enfants, les Autorités politiques que nous sommes devons relever le défi de cette croissance. À l'heure où le plan d'aménagement local est sur la planche à dessin, où les finances sont en train de basculer du noir au rouge, il y a des choix à faire, des options à prendre. Saurons-nous éviter l'explosion des zones à bâtir ? Arriverons-nous à maintenir des comptes équilibrés en évitant les deux écueils que sont une diminution des prestations ou une inflation démesurée de la fiscalité ? Il s'agira de piloter l'esquif Val-de-Ruz entre ces deux Charybde et Scylla ainsi qu'en évitant les récifs.

Avec cette métaphore, nous voilà arrivés en plein dans le bain de notre soirée : l'eau. Il ne s'agira ce soir pas d'eau de mer ou d'eau salée – même si j'ai une pensée pour la larme de joie du comité d'initiative en faveur des deux hôpitaux et pour la goutte de sueur de ceux qui devront imaginer la future structure sanitaire de notre canton – non pas d'eau salée, mais d'eau douce. Celle du plan général d'alimentation en eau, de la piscine, du tonne-pompe de nos pompiers, des bassins de la STEP de la Saunerie, sans oublier l'arrosoir des subventions communales aux sociétés locales. »



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

4. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal STEP de la Saunerie à Colombier à la suite de la démission de M. Régis Montavon

M. Claudio Cerini (PS) annonce que le groupe PS propose M. Jean-Philippe Junod au poste de délégué au Conseil intercommunal STEP de la Saunerie à Colombier.

M. Jean-Philippe Junod est élu par acclamation.

5. Nomination de trois membres à la Commission consultative d'affermage

M. André Vallat (PS) annonce que le groupe PS propose M. David Moratel.

M. Yves Tanner (UDC) annonce que le groupe UDC propose M. Michel Favre.

M. Pascal Truong (PLR) annonce que le groupe PLR propose M. Thierry Beausire et M. Christian Masini.

Etant donné que quatre membres sont proposés, **la présidente** annonce un vote par bulletins.

Dépouillement des bulletins :

- M. Thierry Beausire (PLR) : 33 voix
- M. Michel Favre (UDC) : 6 voix
- M. Christian Masini (PLR) : 39 voix
- M. David Moratel (PS) : 37 voix

MM. Thierry Beausire (PLR), Christian Masini (PLR) et David Moratel (PS) sont élus par acclamation.

6. Programme de la législature 2016-2020

M. Marcel Carrard (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC a pris connaissance du programme de législature 2016-2020 proposé par notre Exécutif.

Ce rapport est très complet, un peu trop volumineux et répétitif aux yeux de certains de nos membres.

Le bilan de la première législature révèle que notre Commune est dynamique, que son personnel s'est beaucoup impliqué pour la mise en route de cette Commune fusionnée.

En tant que troisième commune du canton, la Commune de Val-de-Ruz peut et doit se faire entendre des Autorités cantonales et des Exécutifs des deux grandes villes.

Le taux fiscal a pu être maintenu malgré les conditions économiques défavorables et la péréquation cantonale qui pèse nos efforts de gestion parcimonieuse de nos biens.

On peut relever que les deux grandes villes sont enclines à partager leurs dépenses avec les autres communes mais pas leurs ressources. Le contexte n'est pas très stable politiquement et financièrement. Socialement, les personnes à l'aide sociale sont en nombre croissant.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Pour la nouvelle législature, le Conseil communal va poursuivre dans la continuité, sur la lancée de la première législature et travailler sur huit axes stratégiques dont les projets principaux sont :

- *la mise en œuvre du plan d'aménagement local découlant des principes définis pour le Val-de-Ruz par le plan directeur régional ;*
- *assurer le développement de la future zone industrielle du Chillou à Malvilliers et promouvoir l'implantation de nouvelles entreprises dans cette zone ;*
- *poursuivre l'implication des citoyens dans les projets communaux par une démarche participative ;*
- *améliorer les prestations aux citoyens par la création de nouvelles places en structure d'accueil scolaires et la réalisation d'appartements protégés pour nos aînés ;*
- *promouvoir les énergies renouvelables au travers du chauffage à distance, de l'installation de panneaux photovoltaïques et concrétiser la mise en œuvre d'un parc éolien sur le territoire communal ;*
- *assurer une gestion adéquate du réseau routier et des transports, principalement une amélioration du transport des élèves. Une discussion avec l'Etat devra être menée pour assurer une desserte de transport public cohérente et efficace sur tous nos villages.*

Cependant, il est à relever que rien n'a été indiqué, dans ce programme de législature, sur la gestion et la valorisation des déchets mais un rapport du Conseil communal nous est promis pour ce printemps.

En conclusion, pour les quatre prochaines années, il va falloir s'attendre à une augmentation de notre population estimée à près de 1'000 habitants ce qui aura pour conséquence un impact important sur nos infrastructures et principalement, vu la composition de notre population de plus en plus jeune et familiale, un impact sur les infrastructures scolaires qui devront compter avec plus d'élèves et donc des augmentations des classes et du nombre d'enseignants.

De ce fait, les autres infrastructures (eau, épuration, déchetterie) devront suivre cette évolution démographique.

Le groupe PLR-PDC prend acte du programme de législature 2016-2020 à l'unanimité. »

M. Anne Bourquard Froidevaux (PS) lit le rapport du groupe PS.

« Le Conseil communal nous livre aujourd'hui son programme de législature 2016-2020, que nous avons lu attentivement et dont nous avons débattu lors de notre séance de préparation.

Nous avons été sensibles dans ce rapport à l'évaluation de ce qui a été fait dans la législature précédente.

En effet, une des grandes craintes que l'on pouvait avoir avant la fusion des communes, c'était que l'on crée une grande entité qui, dans les faits, n'aurait pas beaucoup plus d'écoutes que les petites communes sur la scène cantonale. Cette crainte est dissipée, Val-de-Ruz compte aujourd'hui comme ses grandes sœurs du nord et du sud, dans ce bel espace du canton de Neuchâtel.

Nous avons également relevé le grand investissement, tant des conseillers communaux que du personnel des services, qui ont, sans relâche, donné corps à cette nouvelle commune. Un très grand merci à vous tous.

Nous partageons l'analyse du Conseil communal au sujet des transports publics. Nos attentes ne sont que très partiellement satisfaites. Nous regrettons vivement notamment que la ligne 421 n'ait pas pu s'étendre et qu'elle soit devenue trop peu fréquente pour combler les besoins. Nous aimerions également que les pistes cyclables puissent se développer rapidement.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Nous retenons des vœux du Conseil communal un grand nombre d'éléments positifs : l'affirmation de vouloir aboutir dans les chantiers éoliens, l'affirmation de vouloir ouvrir une zone d'activité industrielle au Chillou, de finaliser le plan d'aménagement local (PAL) et de développer les accueils de midi autour des écoles.

La volonté également de continuer de faire participer les citoyens à la construction de la Commune et à notre identité de demain.

Concernant le plan financier, nous espérons beaucoup de la nouvelle péréquation canton-communes, qui devrait apporter un peu de répit à Val-de-Ruz et partageons la vision du Conseil communal disant que si ladite péréquation ne se met pas en œuvre rapidement, il faudra songer de manière plus approfondie à la production de nos revenus.

Nous soutenons la politique qui vise à prendre en considération les besoins de chaque tranche d'âge et la volonté de ne pas être cité-dortoir, mais bien un coin de terre dans lequel il fait bon vivre, et rester. Les efforts visant à former la jeunesse nous paraissent également de bon aloi.

En résumé, un programme concret, sans fausses promesses, basé sur des éléments accessibles aussi bien financièrement que techniquement. Nous y adhérons.

Bien sûr, nous aurions aimé qu'y figurent également une part de rêve, un plus grand soutien à la culture, au tourisme, des programmes alléchants pour la jeunesse... mais tout cela nécessite force de travail et argent...

Nous prendrons donc acte de ce rapport avec nos remerciements à leurs auteurs et notre soutien pour la mise en œuvre. »

M. Roby Tschopp (Les Verts) exprime la position du groupe des Verts.

« C'est avec un grand intérêt que le groupe des Verts a pris connaissance du programme de législature 2016-2020 du Conseil communal, document dense et conséquent qui appelle une prise de position nuancée.

Tout d'abord, les Verts apprécient la démarche du Conseil communal à l'égard du Conseil général et le remercient de dévoiler de cette manière ses plans pour la législature.

Il est indéniable que la situation financière de notre Commune s'est tendue, les Verts partagent l'analyse de l'Exécutif. Nombre de dépenses incompressibles vont évoluer à la hausse ; nos concitoyennes et concitoyens vivent toujours plus longtemps, et cette évolution heureuse de l'espérance de vie amène son corollaire d'obligations de prises en charge, classiques ou innovantes.

L'arrivée annoncée du RER neuchâtelois avec la refonte des relations entre Val-de-Ruz et l'extérieur, mais aussi au sein de Val-de-Ruz, représente un facteur important de changement. Pour le mieux, sans doute. Depuis une semaine, on pourrait ajouter le paysage sanitaire aux incertitudes, les conséquences pour notre Commune de la décision populaire en faveur de deux hôpitaux indépendants dans le canton étant difficiles à anticiper à ce stade.

Si la faculté d'adaptation à un contexte mouvant est vitale pour une commune comme la nôtre, le document qui nous est présenté ce soir laisse un nombre trop important de questions dans le flou et l'approximation. Certaines généralités mériteraient d'être approfondies et certains principes méritent que l'on s'y arrête.

En page onze, on peut notamment lire que la garantie de l'équité prime pour le Conseil communal sur l'égalité de traitement. Si l'égalité de traitement signifie que chaque citoyen, dans une situation identique, possède les mêmes droits et les mêmes devoirs, il s'agit d'une valeur fondamentale de notre



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

république. Ou alors il faut expliquer comment équité et égalité de traitement sont définies dans ce document.

Les engagements du Conseil communal peuvent être soutenus par les Verts. Au-delà des généralités, pourtant, la manière de les mettre en œuvre sera déterminante.

Quelles valeurs véhiculera le PAL afin qu'il fasse bon vivre à Val-de-Ruz ?

Quelles entreprises seront attirées dans la zone industrielle du Chillou ?

Quelles sont les ambitions en matière d'accueil parascolaire ?

Quelle marge de manœuvre la Commune se donne-t-elle face à des recommandations génériques comme les injonctions du fameux MCH2 ?

Les objectifs que le Conseil communal se donne auraient été intéressants à connaître.

Les axes stratégiques posés par le Conseil communal amènent eux aussi leur lot de questions.

Il est important de mettre en place des processus participatifs, et ce ne sont pas les Verts qui vont dire le contraire. Mais leur étendue ou non à tous les domaines de la vie quotidienne et l'articulation avec les Autorités élues sont des questions importantes.

Le PAL est sans conteste la pièce maîtresse de la législature en cours. Il conditionnera le développement de la région pour les années à venir. Dans ce sens, le développement succinct qui en est fait ici donne une vision insuffisante pour s'en faire une opinion et le rôle que la zone industrielle du Chillou est employé à y jouer n'est pas développé.

S'il convient de prendre note des projections en matière de fiscalité et d'équilibre financier, la présentation de la politique générationnelle livre peu de réponses. Si le but d' « inciter les jeunes, ainsi que les personnes qui ont fini d'élever leurs enfants à rester » est louable, on ne voit pas comment il sera concrétisé.

La réflexion sur les pôles de développement économique est intéressante. Privilégier des entreprises déjà installées et réserver le Chillou à l'implantation exogène est un gage de stabilité. Pourtant, une étude succincte devrait appuyer cette stratégie : Val-de-Ruz court-elle un risque de monoculture industrielle ? Quelles activités faut-il attirer en priorité au Chillou pour renforcer le tissu économique et ne pas l'affaiblir ? Ces réflexions existent peut-être, et les partager aurait été du plus haut intérêt.

Curieusement, l'énergie éolienne est peu présente dans l'axe concernant les énergies renouvelables. Il en est certes fait mention ailleurs dans le document, mais cela interpelle.

La jeunesse est traitée avec un certain flou, elle aussi. S'il faut saluer la mention de l'encadrement parascolaire, sans précision ni objectif, le Conseil communal compte-t-il s'en tenir au seul centre, confessionnel de surcroît, qui existe actuellement ?

Clairement, les axes du programme de législature souffrent de ne pas proposer d'objectif, ni quantitatif, ni qualitatif.

Il en va d'ailleurs de même pour les objectifs sectoriels, que le Conseil communal n'a pas souhaité prioriser. La scolarité et le parascolaire y sont abordés sans référence aux transports, pourtant si importants dans ce domaine et l'économie ainsi que le tourisme y sont mentionnés de manière plutôt vague. Il convient de relever positivement les préoccupations en matière de santé, d'énergie et de transport. Les Verts souhaitent formuler une mise en garde à l'occasion de ce chapitre. Par les contrats région, notre Commune sera appelée à jouer son rôle dans le canton, de manière harmonieuse et solidaire. Attention pourtant à ne pas perdre de vue notre propre agenda et notre propre vision du développement local.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Enfin, quelques éléments semblent manquer à ce programme du point de vue des Verts, soit qu'ils émanent d'une volonté affichée par le Conseil général, soit que les circonstances nous demandent de nous y atteler. Sans commenter d'avantage, citons à ce titre :

- *l'assainissement de l'ancienne STEP de Chézard-Saint-Martin ;*
- *l'accès à la zone industrielle du village de Fontaines ;*
- *l'articulation des transports avec les activités, scolaires en particulier.*

En conclusion, le Conseil communal a souhaité susciter une discussion en nous soumettant ce soir son programme de législature. Les Verts le remercient de sa démarche et viennent de démontrer que c'est plus que volontiers qu'ils donnent suite à cette invitation. »

M. François Cuche (CC) remercie les groupes de l'accueil réservé au programme de législature 2016-2020. Il comprend qu'un programme puisse paraître trop ambitieux pour certains et insuffisamment complet pour d'autres. Néanmoins, le Conseil communal souhaitait s'en tenir à des déclarations réalisables, sans mettre en avant la part de rêve qu'il ne pouvait pas se payer. Le souhait de l'Exécutif était de rédiger un programme de législature pragmatique, ressemblant à une boîte à outils pouvant être développée, sans entrer dans des détails de fonctionnement ou de mise en œuvre. Il a privilégié les déclarations d'intention dans plusieurs secteurs. Les conseillers généraux auront la possibilité de participer à sa réalisation par le biais des diverses commissions de la Commune.

Plusieurs projets incluant d'autres partenaires sont en gestation ou en « stand by ». C'est le cas par exemple de la zone industrielle du Chillou, pour lequel des réponses de l'Etat sont encore attendues. Les dicastères en charge de ces projets s'y attelleront lors de cette législature.

Il profite de remercier le Conseil général d'avoir pris acte de ces déclarations ainsi que de ses encouragements à aller de l'avant. Pour finir, il relève que la Commune de Val-de-Ruz doit évoluer dans un contexte d'incertitudes au niveau cantonal. C'est en travaillant avec les autres communes que Val-de-Ruz ira de l'avant, tout en s'affirmant de manière claire. Malheureusement, elle ne pourra pas accomplir tous les objectifs qu'elle désire, tant les tensions persistent dans le canton. Ceci étant, Val-de-Ruz doit exister et donc s'imposer.

M. Laurent Debrot (Les Verts) intervient à propos du développement de la zone industrielle du Chillou en rappelant qu'il s'agit d'une des rares zones de la Commune non encore desservie par les transports publics. Il craint qu'à l'avenir elle ne le soit toujours pas, d'autant plus que le canton avait promis une desserte régulière avec l'arrivée du SCAN. Il pense qu'il s'agit d'un point auquel le Conseil communal doit rester extrêmement attentif durant les prochaines années.

M. François Cuche (CC) répond que le Conseil communal est conscient de cette problématique. Ce dernier souhaite que cette région soit desservie car une dynamique importante existe.

Décision : Le programme de législature 2016-2020 est pris en considération à l'unanimité.

PO17.003 – Postulat « L'éolien détruit » - Groupe UDC

« Le Conseil général demande au Conseil communal de procéder à l'établissement d'un rapport détaillé quant aux nuisances liées à l'implantation d'un parc éolien en général et particulièrement sur notre territoire.

Le rapport devra tenir compte du projet global prévu sur les crêtes jurassiennes, sur le plan écologique et économique.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Lié à cette énergie, le rapport livrera une analyse sur le développement de la zone économique dite du « Chillou ».

Le rapport s'inspirera de l'arrêt du Tribunal Fédéral du 26 octobre 2016 s'agissant du projet de parc éolien du Schwyberg.

Le dossier devra être transmis aux membres du Conseil général avant toutes démarches du Conseil communal allant dans le sens du programme de législature 2016-2020.

Il est demandé d'adjoindre une estimation du coût des prestations des employés communaux et mandataires concernés par le développement de l'éolien au sens du programme de législature 2016-2020. »

En complément, **M. Jean-Luc Pieren (UDC)** ajoute qu'en matière d'éolien, le Conseil général ne peut pas donner carte blanche au Conseil communal du fait des oppositions existantes ou possibles. Il revient sur le projet du parc éolien du Schwyberg, suspendu pour cause de recours des organisations environnementales. Ces dernières demandent un rapport plus détaillé afin de ne pas saccager le paysage qui sera légué aux générations suivantes. Il invite chacun à réfléchir à l'impact de l'implantation de 500 à 600 machines sur l'Arc jurassien.

M. François Cuche (CC) indique que ce débat de fond a déjà eu lieu dans le canton lors de la votation du 18 mai 2014. Dans ce cadre, il y a eu de nombreux avertissements de personnes appartenant à un milieu lié à la protection de la nature ainsi qu'un grand nombre de propos émis par les promoteurs de ces machines. Il y a une issue claire à ce vote, deux tiers sont favorables et un tiers est contre.

Le Conseil général de Val-de-Ruz avait décidé d'aller de l'avant à la suite de ces votations, en participant à plusieurs projets appelés à se développer sur son territoire. Ces derniers ne sont pas du ressort du Conseil communal. Il rappelle que la population vaudruzienne s'était prononcée nettement en faveur au développement de cette force électrique sur les crêtes. Les problématiques identifiées sont traitées par des commissions qui fonctionnent sous l'égide du promoteur « Greenwatt ».

Pour le moment, la Commune n'a pas investi un franc dans le cadre des parcs éoliens. Il ajoute que le Conseil général pourra s'exprimer à l'avenir sur ce sujet. Les thèmes en lien avec la protection de la nature et du sol sont traités par les différents services de l'Etat. C'est finalement ce dernier qui donnera son préavis et transmettra le permis de construire à Val-de-Ruz. Aujourd'hui, Val-de-Ruz n'est qu'au début du cheminement avec un premier dossier en consultation comme annoncé dans la presse. Rien n'est laissé au hasard dans le cadre de ce document d'une centaine de pages.

Pour finir, il tient à dire que les associations citées par M. Jean-Luc Pieren (UDC) sont partenaires au projet des quatre bornes et travaillent de concert avec les promoteurs. Le Conseil communal ne pourra pas donner suite à la demande du groupe UDC, cet objet n'étant pas de sa compétence. D'autre part, la problématique du Schwyberg est complètement différente de celle du canton de Neuchâtel, dont le Législatif cantonal a déterminé cinq zones - sur les crêtes neuchâteloises - sur lesquelles l'implantation de l'éolien pouvait être réalisée. Le projet du Val-de-Travers, actuellement en consultation, a une longueur d'avance sur le projet des quatre bornes, dans lequel la Commune a été invitée par les promoteurs (qui sont les agriculteurs de la montagne des Bugnenets et du Bec-à-l'Oiseau). La Commune est simplement un petit partenaire dans un immense projet, raison pour laquelle le Conseil communal ne peut que combattre ce postulat.

Décision : le postulat est rejeté par 34 voix contre 5 et 0 abstention.

7. Règlement des subventions en matière d'activités sociétales, sportives, culturelles et de loisirs



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS) donne lecture du rapport de la Commission des règlements.

« Notre Commission s'est réunie deux fois au sujet de ce règlement. Une première fois le 24 août 2016 pour une première analyse du projet, qui a essentiellement abouti à des demandes de précisions quant aux définitions données dans le document et à l'éclaircissement de certains articles. Lors de la deuxième rencontre, il a été réfléchi à la pertinence de créer un règlement du Conseil général ou de laisser toute latitude au Conseil communal en l'objet.

Il a été décidé, après discussion, qu'il était important que le Conseil général puisse exprimer un certain cadre dans la distribution des subventions aux sociétés locales, étant donné que c'était un thème très important relevé dans la convention de fusion. Les sociétés locales, culturelles ou sportives étant l'un des fleurons de notre Commune, il était fondamental que le Conseil général veille à ce qu'elles reçoivent des subventions équitables, distribuées de manière transparente. Nous précisons d'ailleurs que c'est tout à fait dans ce sens qu'ont travaillé le Conseil communal ainsi que les services et les en remercions.

Il a semblé également très important à la Commission que le budget inhérent à ces subventionnements soit rehaussé, de manière à ne pas baisser drastiquement des subventions actuelles et de pouvoir soutenir la vie associative, sportive, musicale et culturelle de Val-de-Ruz.

Enfin, la Commission a été préoccupée par le délai de mise en œuvre du règlement. En faire une application rétroactive au 1^{er} janvier 2017 était intéressant pour les sociétés et associations gagnantes au niveau financier, mais nettement moins pour des sociétés qui perdraient une partie de leur subventionnement, sociétés qui ont sans doute à ce jour déjà établi un budget tablé sur ce qu'elles recevaient les précédentes années.

Il a donc été suggéré au Conseil communal de faire entrer le règlement en vigueur au 1^{er} janvier 2018, tout en demandant également qu'une information précise soit faite rapidement à toutes les entités subventionnées sur la base de ce rapport. »

M. Francis Krähenbuhl (PLR) lit le rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances a débattu de ce point lors de sa séance du 30 janvier dernier en présence de tous ses membres et du Conseil communal in extenso.

Le but de ce document est de réglementer le mode d'attribution des subventions aux sociétés et associations locales selon leurs activités réelles.

140 associations sont concernées, qui représentent environ 4'100 membres, soit 3'500 pour le sport et les loisirs ainsi que 600 pour la culture et les activités sociétales.

Ce travail d'harmonisation n'a pas été facile, puisqu'il faut tenir compte de critères divers et variés tels que :

- *le nombre de membres actifs, enfants et adultes, de chaque association ;*
- *les infrastructures, l'équipement et le matériel nécessaires, en propre, loués ou mis à disposition ;*
- *les coûts d'entretien de l'équipement ;*
- *la mise à disposition de ressources humaines ;*
- *d'autres éventuelles aides ou subventions perçues ;*
- *de l'engagement des membres à chercher du financement externe.*

Sur cette base, deux types de subventions sont prévus: annuelles ou ponctuelles (par projet).



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Afin de ne léser personne et d'éviter de trop grosses réductions à l'un ou l'autre des bénéficiaires, cette harmonisation aura un coût, à savoir CHF 45'000 de plus qu'aujourd'hui, dont CHF 30'000 pour les sports et loisirs ainsi que CHF 15'000 pour la culture. Les montants alloués passent ainsi respectivement à CHF 80'000 pour les sports et loisirs ainsi que CHF 129'000 pour la culture. Cette dernière reçoit environ dix fois plus par membre actif, mais leurs activités s'adressent à une large tranche de la population, alors que les membres des sociétés sportives sont plutôt orientés vers leur propre bien-être.

En réponse à une question, la Commission de gestion et des finances a pris note du fait que les cotisations des membres ne sont pas prises en compte pour le calcul de la subvention. Quoiqu'il en soit, aucune société ne pourra tourner avec les seules subventions, il est donc indispensable que leurs membres s'engagent activement dans la recherche de fonds.

Enfin, il a été souhaité que des clubs qui rémunèrent certains de leurs joueurs ne puissent pas bénéficier de subventions communales.

Le projet de règlement a été accepté à l'unanimité. »

Mme Claudine Geiser (PLR) exprime l'avis du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC a pris connaissance avec intérêt et satisfaction de ce rapport longuement attendu tant par le Conseil général que par les sociétés locales. Il s'agissait d'harmoniser les pratiques d'aide de manière équitable et de réduire les grandes différences de traitement qui subsistaient depuis la fusion. L'harmonisation des prix de location et l'optimisation du taux d'occupation des salles communales étant déjà réalisées. Le réseau « vivre » et les représentants des sociétés locales ont participé à l'élaboration de ce document et en ont définis les principes.

Notre groupe salue le travail effectué et la volonté de s'occuper des sociétés qui font vivre les villages de Val-de-Ruz. Toutefois, le rapport a été jugé bien assez volumineux et détaillé.

Le caractère exigeant du règlement est souligné. En particulier l'exigence d'être constitué en association. Il est répondu qu'après vérification les sociétés concernées par les subventions annuelles sont déjà constituées en association. Cette exigence ne sera pas de mise pour les projets ponctuels.

A la question de savoir si les sociétés déjà subventionnées devaient faire les démarches, il a été répondu par l'affirmative. Il s'agira dès lors de bien informer les sociétés concernées de ces nouvelles dispositions, ainsi que celles qui ne touchent pas de subventions actuellement, mais qui pourraient dans ce nouveau contexte prétendre à obtenir un soutien. Notre conseillère communale rappelle que la mise en œuvre de ce règlement est prévue pour 2018, ce qui permettra une information correcte.

Il est remarqué que les associations culturelles touchent environ dix fois plus de subventions par membre mais il est admis que les activités culturelles touchent généralement un plus grand nombre de personnes et font rayonner notre région. A l'instar des Jardins musicaux, bénéficiaires de subventions importantes, mais qui ne pourraient se passer de cette manne communale.

Un autre point a suscité des réactions au sein de notre groupe, certains étant d'avis que des clubs qui rémunèrent des joueurs adultes ne bénéficient pas de subventions. Après discussion, il est admis que les clubs concernés sont également des clubs formateurs et qu'on ne peut pas pénaliser la jeune génération.

A l'unanimité, le groupe PLR-PDC se prononcera en faveur de ce règlement. »

M. Claudio Cerini (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe PS remercie le Conseil communal de son rapport et en a pris connaissance avec intérêt.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Un sujet lié aux activités sociétales, sportives et culturelles est forcément un sujet très important car il touche directement la vie de notre Commune. Avec plus d'une centaine d'associations, c'est une partie très importante de la Commune qui est, de près ou de loin, touchée par ce règlement.

Une harmonisation des tarifs et des critères d'évaluation permettra de mettre en place une transparence et une traçabilité nécessaires pour garantir une évolution sereine des activités.

Ces subventions représentent une partie importante de notre budget et il était impératif de mettre en place un règlement et garantir à la population une gestion professionnelle de nos ressources financières toujours plus réduites.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 semble raisonnable afin que les associations puissent planifier l'avenir en meilleure transparence, il est par contre important que le Conseil communal communique de manière proactive avec toutes les associations concernées.

Au vu de ces éléments probants le groupe PS soutiendra l'adoption du règlement des subventions en matière d'activité sociétales, sportives, culturelles et de loisirs. »

M. Alain Collioud (Les Verts) lit le rapport du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a lu avec attention le règlement des subventions en matière des activités sociétales, sportives, culturelles et de loisirs ainsi que le rapport associé.

Nous accueillons avec satisfaction ce nouveau règlement de la Commune qui permettra d'établir une meilleure équité de l'attribution des subventions aux différentes sociétés. Nous apprécions la volonté de notre Commune pour soutenir ces groupements et son ouverture aux différents types de manifestations. On peut juste regretter qu'il ne soit pas précisé dans le règlement le moment de l'année où les subventions seront versées ou dans le cas d'une manifestation si les organisateurs pourront compter sur cet apport avant ou devront-ils attendre après la manifestation pour toucher la manne de la Commune.

Nous proposerons tout à l'heure un amendement à l'article 5.2, afin de permettre de distinguer les informations devant accompagner une nouvelle demande dans le cadre d'une subvention pour une manifestation ponctuelle ou si celle-ci s'inscrit dans la durée pour une subvention annuelle. »

Mme Anne Christine Pellissier (CC) remercie les groupes de l'accueil favorable réservé au projet de règlement. Ce travail d'harmonisation aura duré une législature. Pour information, Val-de-Travers ne l'a pas encore terminé, bien qu'ils aient fusionné une législature avant Val-de-Ruz. Globalement, les montants mis à disposition correspondent à quelques dizaines de francs par personne au maximum, à peine plus pour les enfants. Il est donc difficile d'imaginer payer des joueurs/entraîneurs avec ces montants.

S'agissant d'un projet qui touche à la vie de la Commune, il semblait nécessaire d'avoir un règlement du Conseil général et pas seulement du Conseil communal. Les membres du Conseil général ont reçu en annexe le fruit du travail du groupe réseau « vivre ». Mme Anne Christine Pellissier (CC) estime que l'esprit dans lequel ce dernier souhaitait que le Conseil communal travaille a été respecté.

Soutenir de manière plus importante les sociétés locales avec des montants plus conséquents était une demande de longue date. Ces montants vont permettre de prendre en compte les troisièmes critères, tant pour la culture que pour les sports. Actuellement, le règlement ne prend pas en considération les sociétés qui ont leurs propres locaux et assument l'entier de leurs coûts ou les groupes de musique qui se procurent eux-mêmes leurs instruments ou partitions. A partir du 1^{er} janvier 2018, ces critères seront pris en compte, d'où une augmentation du montant de la subvention. Dans les sports, les CHF 15'000 correspondent à cela. Le reste est destiné au soutien à des projets uniques. Le Conseil communal désireait plutôt améliorer les montants versés. Toutefois, certaines sociétés subiront une petite perte.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Ce règlement présente une plus grande transparence ainsi qu'un inventaire qui montre la réalité des subventions à l'heure actuelle. Concernant sa mise en œuvre, le Conseil communal souhaitait la débiter en 2017 mais a finalement décidé de la commencer en 2018, dans le but de ne pas prêter les sociétés qui ont déjà préparé leur budget. Les sociétés locales seront informées. elles ont d'ailleurs déjà été tenues au courant des projections depuis 2016, lorsque le nombre de membres et leurs coûts financiers avaient été demandés.

Vote d'entrée en matière : Le rapport est pris en considération à l'unanimité.

Amendement du groupe des Verts sous-amendé par le Conseil communal :

Article 5.2 alinéa 3 : remplacement de l'alinéa actuel par le suivant :

³La demande doit être accompagnée des informations suivantes :

- but de l'association, de la manifestation ou du projet ;
- description sommaire des activités, du public cible ;
- éventuelles subventions accordées par une autre Commune ou un autre organisme poursuivant les mêmes buts ;

de plus pour les subventions ~~de type~~ annuelles :

- comptes et bilan des deux dernières années ;
- rapport de gestion ou procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire et rapport des vérificatrices ou vérificateurs des comptes ;
- programme d'activités pour l'exercice en cours ;

de plus pour les subventions ~~de type~~ uniques :

- budget de la manifestation ;
- formulaire d'organisation de la manifestation rempli.

Mme Chloé Douard (Les Verts) informe que, par souci de clarté, le groupe des Verts dépose l'amendement ci-dessus concernant l'article 5.2 alinéa 3. En effet, lors d'un événement ponctuel, les organisateurs ne seront pas en mesure de présenter des comptes, des rapports de gestion ou des procès-verbaux. De ce fait, ils proposent donc de différencier les documents demandés selon qu'il s'agisse de subventions annuelles (c'est-à-dire pour des sociétés) ou de subventions pour des manifestations ponctuelles.

Décision : Le règlement des subventions en matière d'activités sociétales, sportives, culturelles et de loisirs amendé est approuvé à l'unanimité.

8. Augmentation du taux d'activité de 80% à 100% du responsable d'exploitation de la piscine de Val-de-Ruz à Engollon

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) lit le rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances s'est penchée sur ce rapport lors de sa séance du 30 janvier 2017.

Le gardien actuel a une formation de base technique et travaille depuis longtemps dans le domaine des piscines. Il a été engagé selon le cahier des charges de l'ancien responsable de la piscine, soit à 80%.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Cet employé s'est révélé très polyvalent. Ses compétences et connaissances multiples lui ont permis d'effectuer de nombreux autres travaux que ceux figurant dans son cahier des charges, notamment des travaux de peinture des bassins, d'entretien des clôtures et certaines tâches techniques externalisées par le passé.

Ces tâches effectuées à l'interne ont permis d'importantes économies à la Commune, mais ont pour corolaire un nombre d'heures supplémentaires très élevé, effectuées par le responsable de la piscine depuis son engagement.

Après trois années d'activités, le Conseil communal a jugé opportun d'évaluer son poste et propose d'augmenter son taux d'activité de 80% à 100%.

Le coût annuel de cette augmentation de 20%, y compris les charges sociales, se monte à CHF 18'983.55.

Au vu des qualités professionnelles et des compétences du gardien actuel, la CGF est favorable à cette augmentation de poste de 20%. Néanmoins, lorsqu'il s'agira de repourvoir ce poste de responsable de la piscine, nous demandons au Conseil communal de réévaluer le taux d'engagement en fonction du profil du candidat et du cahier des charges.

La CGF accepte l'arrêté qui nous est soumis par huit voix contre une et vous propose d'en faire de même. »

Mme Isabelle Romerio (PS) donne l'avis du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil Communal à l'appui d'une demande d'augmentation du taux d'occupation du responsable d'exploitation de la piscine de Val-de-Ruz.

D'ordinaire, notre groupe est peu favorable aux augmentations de dotation en personnel.

Cependant, en étudiant la proposition, il apparaît que, pour plusieurs raisons, cette dernière fait sens. En effet, par le passé, une partie des tâches effectuées aujourd'hui par le nouveau titulaire était externalisée. Le coût de cette augmentation est donc compensé. Ensuite, ce changement de taux de travail est assorti d'une modification du cahier des charges. Cela signifie que si le titulaire partait, le poste, y compris temps de travail et cahier des charges, serait adapté aux connaissances et compétences du successeur. Finalement, il paraît au groupe socialiste plus judicieux d'adapter le taux à la charge de travail plutôt que de cumuler les heures supplémentaires.

Pour ces raisons, le groupe socialiste soutiendra cette demande.

Et à titre de conclusion, le groupe souhaite partager avec le Conseil Communal une réflexion qu'il s'était faite à la lecture du cahier des charges. En effet, les aspects sécuritaires sont très peu mis en avant alors qu'il semblerait qu'en tant que responsable d'une piscine publique cela devrait représenter une des priorités. »

Mme Clarence Chollet (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à l'augmentation du taux d'activité du responsable de la piscine de Val-de-Ruz.

Compte tenu de la possibilité d'internaliser certaines charges et certaines tâches de la compétence du responsable actuel et de la situation d'heures supplémentaire chroniques, l'augmentation de 80% à 100% semble bien naturelle. Elle semble même importante pour la reconnaissance du travail de la personne concernée notamment face aux différentes assurances sociales et autres prestations liées à sa future retraite.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Les Verts acceptent donc l'arrêté du Conseil communal et le remercient de son rapport détaillé. »

M. Pierre-Alain Bueche (PLR) rapporte la position du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC s'est entretenu de cette demande d'augmentation d'EPT lundi dernier.

A priori la demande n'était pas d'une importance haute mais elle a provoqué quelques irritations qui ne sont pas à négliger pour la suite. Nous augmentons les charges salariales de la Commune sans offrir de prestations supplémentaires ; ce n'est pas satisfaisant sur le principe.

La majorité des voix s'est tout de même ralliée à la proposition de notre Exécutif sur la base des réflexions suivantes :

- cette proposition permet de régler le problème des heures supplémentaires du responsable de la piscine en premier lieu ;*
- cette augmentation du taux d'activité est intimement liée au cahier des charges du poste, donc de la personne actuellement engagée.*

Nous regrettons que les travaux d'entretien réalisés en interne actuellement ne fassent pas l'objet d'une évaluation chiffrée.

Le groupe acceptera donc dans sa grande majorité cette proposition vis-à-vis des compétences de notre gardien actuel. »

M. Micaël Haldenwang (UDC) indique que le groupe UDC se prononce contre cette augmentation de poste. En effet, le Conseil communal vient trop souvent avec des demandes de ce type, au compte-gouttes, à petites doses, avec chaque fois des éléments valables. Vu la situation financière de la Commune et les augmentations déjà attendues, telles que le parascolaire, il pense qu'une analyse en profondeur des besoins en personnel de la Commune et du rôle de chacun doit être réalisée pour bénéficier d'une vision globale.

Mme Anne Christine Pellissier (CC) remercie les groupes de l'accueil en majorité favorable réservé à cette augmentation de poste. Ce passage à un contrat à 100% représente la réalité du travail actuel. Le responsable de la piscine a été engagé aux mêmes conditions que l'ancien employé, qui n'avait pas les mêmes compétences. Chaque année les normes de sécurité autour des piscines augmentent et sont prises en compte. Elles ne font pas parties du cahier des charges mais sont appliquées. Elle ajoute qu'un grand nombre de tâches a été effectué ces dernières années notamment depuis l'arrivée de cet employé. Par contre, elle tient à préciser que Val-de-Ruz est une région où le temps varie beaucoup et, malgré cela, le responsable de la piscine se doit d'être présent. Ce temps peut être utilisé pour d'autres choses que l'ancien employé ne faisait pas. De ce fait, il faut lui en donner la possibilité.

Faut-il continuer de payer les heures supplémentaires ? La question s'est posée à la Commission de gestion et des finances. Val-de-Ruz est dans un régime de primauté des prestations, ce qui signifie que la Commune ne peut pas payer une caisse de pension sur des heures supplémentaires. A 100%, ce qui correspond à la réalité de son temps de travail, le responsable aurait des prestations de caisse de pension qui concorderaient avec son taux d'activité effectif.

Mme Anne Christine Pellissier (CC) ajoute que le cahier des charges sera modifié en conséquence. Depuis la fusion, ce dernier est systématiquement revu lors d'un changement d'employé. Elle confirme que mettre en avant les coûts était difficile, tant certaines prestations internalisées ou certains gains sont clairs. Divers travaux pourront donc être effectués à l'interne en fonction du temps à disposition. Malheureusement, avec des installations vieillissantes, les travaux d'entretien sont toujours plus grands et il est nécessaire de mettre l'accent sur un bon entretien. Pour finir, une présence plus fréquente du responsable de la piscine sur le site, au printemps et en automne, en diminue les déprédations.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Vote d'entrée en matière : le rapport est pris en considération par 34 voix et 5 abstentions.

Décision : l'arrêté relatif à l'augmentation du taux d'activité de 80% à 100% du responsable d'exploitation de la piscine de Val-de-Ruz à Engollon est accepté par 33 voix contre 5 et 1 abstention.

PO17.002 – Postulat « Pour une vision globale des charges salariales et de mandats » - Groupe UDC

« Le Conseil général demande au Conseil communal de procéder à l'établissement d'un cahier des charges de chaque employé communal y compris des membres du Conseil communal, d'en établir un organigramme avec toutes les corrélations actuelles.

La lecture du dossier devra mettre en évidence les économies éventuelles à réaliser ou à l'inverse les charges supplémentaires à venir.

Le dossier devra être transmis aux membres du Conseil général avant l'établissement du budget 2018.

Il est demandé d'adjoindre le cahier des charges de tous les mandataires et d'inclure ceux-ci, nommément, dans l'organigramme. »

M. Cédric Cuanillon (CC) informe qu'un cahier des charges existe déjà pour chaque collaborateur de la Commune. Quant au statut du Conseil communal, il est défini par arrêté du Conseil général. Il a d'ailleurs été adapté il y a peu par une Commission spéciale du Conseil général. Les organigrammes sont également déjà créés, l'administration ayant dû s'organiser avant de définir les postes. De ce fait, il en existe un pour chaque unité administrative (UA).

Au travers du plan financier et des tâches (PRT), le Conseil communal essaie de donner le plus d'informations possibles sur les équivalents plein temps (EPT) des UA mais aussi sur les visions pour les années à venir. Un postulat avait d'ailleurs été déposé par le groupe PLR-PDC en 2015 à ce sujet.

Concernant la problématique des mandats, elle est assez complexe. Chaque commande que la Commune passe représente un mandat donné à une entreprise. Bien que cela découle de la compétence du Conseil communal, une demande peut lui être adressée pour avoir des renseignements sur ces éléments. La majorité des grands chantiers faisant l'objet d'un appel d'offre, ils sont donc publics. Sans précision de la demande, il est assez difficile de la traiter.

Quant aux prestations de service de tiers, l'inventaire est connu, elles sont tout à fait visibles dans les comptes, chapitre par chapitre. Pour donner quelques exemples, il cite les mandats de « Viteos SA », similaire à ceux que donnent les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, d'agent de sécurité, d'informatique, de transports scolaires, d'archivages, etc. La liste n'est pas exhaustive. Ces mandats remplacent des forces internes. Il ajoute qu'il est important que l'équilibre entre les mandats externes et le personnel communal soit maintenu. Le Conseil communal a effectué ce travail dès l'origine de la Commune. Il lui est maintenant demandé de tout recommencer.

Lors du dernier Conseil général, M. Cédric Cuanillon (CC) indiquait que la Commune de Val-de-Ruz faisait partie des bons élèves en termes d'EPT et était souvent prise en exemple.

Le postulat demande réponse dans un délai d'un an ; le choix de l'outil ne semble pas adéquat dans ce cas. Il rappelle que le Conseil communal démarre le budget 2018 prochainement.

Il est vrai que des solutions devront être trouvées afin de garantir le financement du budget, cela à l'aube des discussions capitales qui devront avoir lieu demain ou après-demain au Grand Conseil et qui auront certainement des effets encore moins favorables que le Conseil communal l'imaginait l'année passée. Ce dernier espère que les députés vaudruziens sauront faire entendre leurs voix à ce sujet.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Par ailleurs, le Législatif s'est doté d'une Commission de gestion et des finances qui suit de manière très précise la Commune. Après les décisions du Grand Conseil, les démarches à entreprendre pour ce budget seront définies d'entente avec cette Commission par l'intermédiaire de son président.

Enfin, la demande étant orientée sur la gestion pure de la Commune et ne traduisant pas un choix politique prôné, la manière dont elle est formulée rend son traitement difficile.

En résumé, la Commune est citée très largement en exemple quant à la minceur de son administration. Effectivement, le Conseil général est régulièrement sollicité pour de petites adaptations en lien à de nouvelles obligations. Cependant, entrer dans un jeu de tout devoir justifier ne respecte pas forcément les rôles des différents partenaires politiques et serait une parfaite illustration de besoins supplémentaires en personnel.

Le Conseil communal combat ce postulat.

M. Roby Tschopp (Les Verts) dit qu'à titre personnel il est perplexe et peut partager les considérations du Conseil communal. Il n'appartient pas au Conseil général dans son ensemble de se plonger dans la gestion du personnel de la Commune. Cependant, il souhaiterait que le Conseil communal entende l'irritation de l'assemblée lorsqu'il y a de petites adaptations, certes imprévisibles. Il préférerait que cela se passe une fois par année car cela donne une impression désagréable au Législatif. Il décide de s'abstenir pour la votation.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) remercie M. Cédric Cuanillon (CC) de sa réponse. Il est heureux de constater qu'apparemment tous les éléments demandés sont déjà en sa possession. Il estime que le Conseil général navigue à vue. Il a besoin de plus d'éléments, d'avoir une vision globale, pour déterminer si ces dépenses sont nécessaires, par exemple s'il y a réellement lieu de confier un mandat à un tiers, ou si la tâche peut être assumée à l'interne. Il a le sentiment que le Conseil général est pris en otage et aimerait pouvoir dialoguer. Pour lui, en la matière, l'Exécutif ne devrait pas prendre la main sur le Législatif.

M. Armand Blaser (CC) propose de se déconnecter un instant du poste lié à la gestion de la piscine. Il estime nécessaire de rendre attentif le Conseil général aux évolutions de la population évoquées par la présidente. Ces quatre dernières années, ce sont plus de 1'000 nouveaux habitants qui sont venus s'installer à Val-de-Ruz. Bien évidemment, lorsque la population augmente, l'idéal serait que la Commune n'augmente rien, ni le nombre employés, ni les écoles, ni les infrastructures, etc. Malheureusement ce n'est pas possible et le Conseil communal devra revenir de temps en temps vers le Conseil général pour demander des augmentations de poste.. Le Conseil communal a la volonté de limiter ces nouveaux emplois ou adaptations, cependant il ne peut pas nécessairement le faire si la population continue d'augmenter à ce rythme.

M. Christian Blandenier (PLR) indique qu'il refusera, comme une grande partie du groupe PLR-PDC, le postulat du groupe UDC. Néanmoins, il tient à préciser que ce n'est pas parce que le groupe va refuser qu'il est contre les principes qui y figurent. Etant donné que le groupe avait déposé un postulat similaire il y a peu de temps et qu'il avait obtenu des explications et des documents, M. Christian Blandenier ne trouve pas nécessaire de voter ce postulat et d'enfoncer une porte ouverte.

M. Jean-Luc Pieren (PLR) souhaite répondre à M. Armand Blaser (CC) afin de clarifier ses propos. Le groupe UDC ne désire pas que la Commune n'embauche plus de collaborateur, il souhaite avoir une visibilité future pour pouvoir accepter ces propositions.

Décision : Le postulat est rejeté par 32 voix contre 5 et 2 abstentions.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 602'000 pour le renouvellement de trois véhicules au sein du SDI VdR

M. David Moratel (PLR) lit le rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Lors de sa séance du 30 janvier dernier, la Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal pour la demande d'un crédit d'engagement de CHF 602'000. Nous remercions le Conseil communal pour la qualité de son rapport.

Le parc de véhicules du SDI VdR est vieillissant et doit être remplacé progressivement durant ces prochaines années.

Le 12 novembre 2015, un crédit d'engagement de CHF 105'000 avait été accepté par le Conseil général pour la location à l'ECAP de trois véhicules. De plus, nous avons validé le principe de location à l'ECAP pour les véhiculées du SDI VdR.

La Commission de gestion et des finances a été un peu étonnée du prix élevé, vu le peu d'utilisation, du moyen de sauvetage aérien (échelle pivotante) pour le prix de CHF 1'000'000. De plus, nous avons été sensibles au fait que l'ECAP applique un taux d'intérêt de 0%. Ce qui nous permettra de faire quelques économies.

Le crédit d'engagement de CHF 602'000 s'inscrira dans le compte de résultats des années 2017 à 2029.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances a pris en compte à l'unanimité le présent rapport et vous recommande de faire d'en même. »

M. Hervé Opplinger (PLR) donne l'avis de la Commission de sécurité.

« La Commission de sécurité a étudié la demande de crédit d'engagement de CHF 602'000 pour le renouvellement de trois véhicules pour le SDI VdR. Nos réflexions ont porté sur :

- *l'existence à futur de la région SDI VdR ;*
- *la nécessité de renouveler les véhicules ;*
- *le financement de l'achat de ces véhicules.*

La loi sur la prévention et la défense incendie du 27 juin 2012 prévoit que le Conseil d'Etat confirme ou non l'existence de la région SDI VdR en 2017. Pour que l'existence de la région SDI VdR puisse être pérennisée, il est nécessaire de démontrer que cette région est organisée de manière à pouvoir atteindre le standard de sécurité cantonal. Ce standard définit notamment le délai avec lequel il est nécessaire d'amener sur le lieu d'un sinistre des hommes et du matériel en quantité et en qualité suffisante pour garantir une première intervention dans un délai défini (20 minutes en campagne).

Pour la Commune de Val-de-Ruz, il est important de maîtriser les coûts de la défense incendie, ce qui serait moins le cas si la région SDI VdR disparaissait. Les coûts de fonctionnement d'un SIS, auquel la région SDI VdR serait rattachée si elle disparaissait, sont en effet nettement plus élevés par habitant que les coûts actuels du SDI VdR. Pour parvenir à maintenir en activité la région SDI VdR, il est nécessaire de disposer de matériel permettant de répondre aux exigences légales. Ces exigences concernent notamment les moyens de sauvetage et d'intervention. L'échelle actuelle (moyen de sauvetage) doit être remplacée, car ne donnant plus les garanties de fiabilité suffisantes. Celle-ci a été mise en circulation en 1988 et mise à disposition du centre de secours du Val-de-Ruz en 2008. Le véhicule d'intervention (tonne-pompe) a été acheté en 1997. Il devrait être rénové complètement (pompes, système de commande, carrosserie), ce qui serait très onéreux. Le véhicule sera donc vendu et un véhicule neuf, équipé des commandes compatibles avec les autres véhicules d'intervention du



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

canton, sera donc acheté. Le troisième véhicule, qui est un véhicule tracteur, est actuellement loué à la PCI ; ce qui ne sera plus possible à l'avenir. D'où la nécessité d'en acquérir un nouveau.

Comme en 2015, ces acquisitions se feront par le biais d'une location auprès de l'ECAP. Le crédit d'engagement de CHF 602'000 demandé correspond aux coûts de location des trois véhicules jusqu'en 2029.

La Commission de sécurité vous recommande d'accepter ce crédit d'engagement. »

M. Pascal Truong (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC vous livre par entremise ses réflexions.

Après les moyens de transport de personnel, la région SDI VdR doit maintenant être rééquipée en matériel lourd. Il est à relever que l'existence de cette région SDI VdR doit être réévaluée en 2017, nous ne doutons pas que sa bonne gestion sera récompensée.

Nous avons deux questions à poser, la première est la suivante : les véhicules actuels donnent-ils encore satisfaction ? Par conséquent, l'ECAP fait-elle dans le luxe ?

La deuxième question est : quel avenir pour les anciens véhicules ? Notamment l'échelle. Nous tenons ici à vous rendre attentifs aux coûts, aux homologations, formations et entretiens que son maintien dans le parc de véhicules engendrerait.

En résumé, le groupe PLR-PDC soutiendra ce crédit d'engagement. »

M. Cédric Senn (PS) lit le rapport du groupe PS.

« Si chacun de nous essaie parfois de tirer jusqu'au bout sa voiture, cet objet ne met pas en péril notre vie et, chaque année, on se dit qu'on peut encore la garder jusqu'à l'année suivante. Lorsqu'elle arrive en fin de vie, on la change. Les véhicules du SDI VdR ne sont pas dans la même catégorie que les voitures. Ils garantissent une partie de notre sécurité pour autant qu'ils soient en état d'être utilisés.

Le tonne-pompe a 20 ans et le camion échelle a 30 ans. Ce sont les deux véhicules les plus importants utilisés par les sapeurs-pompiers lors d'un sinistre.

Même s'ils ne sont pas totalement « au bout », le renouvellement de ces véhicules doit se faire avant que le niveau de sécurité ne soit plus assuré pour la population et les bâtiments de notre Commune.

Les exigences de l'ECAP ont évolué et notre Commune doit les suivre. Un certain nombre de véhicules hors d'âge a déjà été éliminé et le reste doit être renouvelé au fur et à mesure de leur date limite d'utilisation.

Le fait de pouvoir louer les véhicules à l'ECAP est aussi un point positif.

Pour ces différents points, le groupe socialiste soutient cette demande de crédit qui garantit un niveau de sécurité convenable pour notre Commune.

Le groupe socialiste soutiendra aussi le second arrêté concernant la modification de l'arrêté du Conseil général du 14 décembre relatif à un crédit d'engagement de CHF 105'000 pour le remplacement de trois véhicules pour le transport de personnes au sein du SDI VdR. »

Mme Chloé Douard (Les Verts) donne l'avis du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Je tiens tout de même à dire que le fait de devoir remplacer des véhicules qui ne roulent que quelques centaines de kilomètres par an et de ce fait ne s'usent pas outre mesure ne me paraît pertinent ni écologiquement, ni économiquement. C'est à se demander où ils vont finir... Si le but est de les revendre, comment se fait-il qu'ils soient encore assez bons pour d'autres s'ils ne le sont plus pour nous ?

Comme le remplacement de ces véhicules semble inévitable et que les conditions proposées par l'ECAP sont avantageuses pour la Commune, le groupe des Verts va accepter la demande de crédit. »

M. François Cuche (CC) remercie les membres du Conseil général de leurs appréciations. Il ne reviendra pas sur les nombreux éléments ayant été relevés lors des prises de parole. A la première question du groupe PLR-PDC, qui demande si les véhicules donnent encore satisfaction, il répond qu'ils fonctionnent toujours. Toutefois, ils ne sont plus aux normes et, aujourd'hui, il y a une autre qualité de combustion dans les moteurs de ces véhicules. Il s'agit aussi être attentifs au taux de pollution et de rejet de gaz. Les véhicules neufs sont moins nocifs pour l'environnement car ils sont adaptés aux nouvelles normes.

Pour répondre à la deuxième question du groupe PLR-PDC qui concerne l'avenir des véhicules actuels, il informe qu'après évaluation son utilité, le camion échelle pourrait être récupéré pour les besoins internes de la Commune et pour autant que le coût d'entretien ne soit pas être trop élevé. Concernant le tonne pompe, il sera revendu à une modique somme.

Le nouveau tonne-pompe sera loué à l'ECAP à des conditions acceptables. Il s'agit d'une excellente opération et il en profite pour remercier l'ECAP.

Pour finir, à propos des questions sur la poursuite de la région feu Val-de-Ruz, M. François Cuche (CC) rapporte que, lors d'une récente séance avec MM. A. Ribaux et M. J.-M. Brunner, il est apparu que les réformes attendues dans le cadre de la région Val-de-Ruz ont été menées à bien. La balle est dans le camp de la Commune qui doit formuler la demande écrite afin de pouvoir d'être reconnue par la loi. M. A. Ribaux a dit que la Commune de Val-de-Ruz avait fourni un excellent travail et qu'il ne voyait pas de contre-indications à ce qu'elle devienne la quatrième région feu du canton. Les démarches sont en cours.

Vote d'entrée en matière : Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Décision : L'arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 602'000 pour le renouvellement de trois véhicules au sein du SDI VdR est accepté à l'unanimité.

Décision : L'arrêté concernant une modification de l'arrêté du Conseil général du 14 décembre 2015 relatif à un crédit d'engagement de CHF 105'000 pour le remplacement de trois véhicules pour le transport de personnes au sein du SDI VdR est accepté à l'unanimité.

Suspension de séance.

10. Plan général d'alimentation en eau de Val-de-Ruz (PGA-VdR)

A la reprise des débats, **M. Pierre-Ivan Guyot (PS)** lit le rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance de ce rapport d'information du Conseil communal lors de sa séance du 30 janvier dernier. Les points suivants méritent mention :



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- le règlement sur les eaux définit les missions de la Commune en la matière. Il s'agit notamment d'assurer l'approvisionnement en eau potable ;
- pour ce faire, elle doit disposer des infrastructures nécessaires, veiller à leur entretien ainsi qu'à leur évolution en fonction des besoins, en particulier selon l'évolution démographique. Par ailleurs, les sources d'approvisionnement doivent également être consolidées ;
- la défense incendie fait également partie des éléments à considérer ;
- le rapport relatif au PGA de notre Commune précise les réflexions à entreprendre afin de disposer d'un inventaire précis des équipements et des besoins dans le domaine de l'approvisionnement en eau ;
- les perspectives relatives à l'entretien du réseau, à son inventaire et aux investissements nécessaires sont décrites, avec en corollaire le montant annuel qu'il convient d'y affecter ;
- des mesures, telles que la mise à jour cadastrale et le bouclage du réseau, doivent permettre à la fois de sécuriser l'approvisionnement et d'améliorer la défense incendie ;
- le montant annuel des investissements destinés au remplacement et à l'assainissement du réseau de l'eau potable est de l'ordre de CHF 1'250'000 pour les 15 prochaines années. Des adaptations tarifaires sont d'ores et déjà annoncées, mais devront encore être validées.

Au vu de ce qui précède, la CGF a pris en compte à l'unanimité le présent rapport d'information et vous recommande d'en faire de même. »

M. Pierre-André Studer (PS) exprime l'avis du groupe PS.

« Avec le plan général d'alimentation en eau (PGA), le Conseil communal nous adresse un rapport important pour la planification à long terme de notre alimentation en eau. La vue d'ensemble qui est présentée est de bonne facture et permet de dégager dans l'ensemble une vision d'avenir cohérente. C'est un document précieux, car il permet d'imaginer des simplifications des réseaux en place et de profiter des synergies potentielles.

Un point essentiel de ce rapport est de définir comment maintenir la valeur de nos installations. Le point 3.3 mentionne qu'il serait nécessaire de remplacer idéalement 1% du réseau de distribution (principalement les conduites d'eau. A ce rythme, il est supposé qu'elles seront remplacées en moyenne tous les 100 ans (?)). En connaissant les pertes actuelles, de l'ordre de 22% à 25% en 2015 (selon les chiffres du rapport) et l'âge de nos conduites (pour rappel la majorité d'entre elles dépasse les 50 ans), il serait plus judicieux de recommander le remplacement de minimum 2% de nos conduites chaque année pour ces 15 prochaines années, si nous voulons respecter le but fixé pour 2030, à savoir arriver à des pertes inférieures à 19%, le potentiel d'économie étant considérable.

Pour compléter la gestion des eaux, nous attendons également avec intérêt un plan régional d'évacuation des eaux (PREE). Il est essentiel de connaître qu'elle sera la planification des eaux usées pour l'ensemble de notre vallée, sachant que la qualité de l'eau potable dépend grandement de la gestion correcte de l'ensemble des eaux (eaux usées ou les bonnes pratiques agricoles).

Le groupe PS prendra donc ce rapport en considération et remercie le Conseil communal, ainsi que Viteos SA, pour la qualité du travail effectué. »

M. Alain Lugon (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts.

« C'est un rapport d'information fort complet qui est soumis à l'appréciation de notre Autorité. Ce rapport offre une bonne vue d'ensemble de la problématique et c'est donc avec intérêt que notre groupe s'est penché sur l'étude détaillée de ce document.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

PREE

Le rapport fait mention à plusieurs reprises du PREE. Ce plan fixe les grands principes de l'évacuation des eaux pour les 20 prochaines années, dans une optique de gestion intégrée des eaux à l'échelle du bassin versant. Le principe d'exploitation raisonnable des ressources en eau évoqué dans le rapport d'information en page huit nécessite en particulier que le régime des débits des eaux soit suffisant et non perturbé, en particulier en régime d'étiage.

Le PREE arrive à la conclusion que les débits d'étiage du Seyon doivent être augmentés, pour permettre une dilution suffisante des rejets de l'assainissement (en particulier de la STEP du SEVRE) et pour que les cours d'eau puissent remplir leur fonction de biotope, notamment piscicole. Cette mesure se justifie d'autant plus au vu des investissements conséquents consentis récemment pour renaturer le Seyon en aval d'Engollon. A quoi bon avoir un Seyon tout beau tout propre si les seules eaux qui s'y écoulent en été proviennent essentiellement de la STEP ?

Plusieurs pistes de mesures ont été évoquées dans le PREE pour augmenter le débit d'étiage du Seyon, tout en maintenant à son niveau actuel l'utilisation des sources et des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable : recherche de nouvelles sources, utilisation d'eaux de sources d'altitude situées dans le bassin versant de la Serrière, stockage d'eau dans les nappes des Prés-Royers en période de crue, etc. L'analyse de ces pistes doit faire l'objet d'études de faisabilité, financées par le Canton. Le groupe des Verts encourage le Conseil communal à entrer en discussion avec le Canton sur ce point, afin que les études prévues dans le PREE soient enfin initiées.

Pertes

On apprend en lisant le rapport et en sortant sa calculatrice que la consommation totale d'eau potable s'est accrue de 25% entre 1985 et 2015, malgré la diminution de la consommation individuelle, et va encore s'accroître en lien avec l'accroissement de la population résidente à Val-de-Ruz. La ressource en eau potable étant limitée, deux options s'offrent à nous : explorer toutes les opportunités d'économies, ou faire appel plus activement aux eaux du SIVAMO. Le prix de l'eau proposé par le SIVAMO devrait nous inciter à optimiser en priorité l'exploitation de nos ressources en eaux. Avec un taux de perte de 27.5%, nous sommes classés dans les mauvais élèves au plan national. Notre marge de progression est très élevée et il nous apparaît de ce fait prioritaire d'assainir dans les meilleurs délais nos infrastructures. En ce sens, notre groupe soutiendra la demande de crédit-cadre qui nous est soumise au point onze de l'ordre du jour.

Taxes

Un autre moyen d'agir sur la consommation est le prix de l'eau. Nous savons tous en tant que consommateur que l'eau potable est incolore, inodore et insipide, mais nous savons aussi en tant que contribuable que l'eau n'est pas indolore, du moins pas au moment de recevoir la douloureuse, entendez par là la facture de l'eau. La tarification de l'eau est un sujet qui occupe et préoccupe nos Autorités depuis des lustres. Des réflexions poussées ont été menées à ce sujet dans le cadre de la régionalisation de la gestion des eaux peu avant la fusion des communes. Le principe de taxation duale basé sur une taxe de base couvrant la part fixe des coûts et une taxe de consommation au mètre cube couvrant la part variable a été établi. Ce mode de taxation, avec un taux relativement élevé de 70% de taxe de consommation, répond au souci souvent exprimé d'avoir un effet incitatif sur le prix de l'eau pour éviter les gaspillages, selon le principe de l'utilisateur (pollueur)-payeur.

Notre groupe reviendra par le biais d'un postulat sur la volonté du Conseil communal d'augmenter la part de la taxe de base. Ce postulat répond au souci de voir l'incitation aux économies de la ressource en eau se relâcher, entraînant en cascade une sollicitation accrue des installations du SIVAMO et des infrastructures d'assainissement (STEP, etc.) et débouchant inéluctablement sur une augmentation du prix de l'eau ainsi qu'une pression accrue sur les milieux naturels. Nous serions ainsi perdants sur tous les tableaux si cette prédiction se réalisait.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Capacité de stockage

Le rapport d'information décrit la volonté du Conseil communal de diminuer les capacités de stockage de 14'000m³ à environ 5'500m³ correspondant à la consommation journalière estimée de Val-de-Ruz en 2030. Nous comprenons bien le souci d'économie qui dicte ce choix, mais nous nous demandons néanmoins s'il ne serait pas judicieux de conserver une capacité de stockage plus élevée pour faire face aux aléas liés aux périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes, en lien avec le réchauffement climatique. En réduisant fortement la capacité de stockage, ne risque-t-on pas de devoir faire appel plus souvent aux eaux du SIVAMO, avec une augmentation du coût de l'eau à la clé ?

En conclusion, le groupe des Verts remercie le Conseil communal de nous avoir fourni un rapport très intéressant et détaillé. La problématique de l'eau potable met bien en évidence toute la complexité de mener une gestion durable d'une ressource limitée et très convoitée. Dans ce contexte, nous encourageons le Conseil communal à rechercher des solutions innovantes pour relever les défis futurs liés à l'approvisionnement en eau de notre région. »

M. Jan Villat (PLR) lit le rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC a pris connaissance du rapport d'information concernant le plan général d'alimentation en eau.

Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport très complet qui met en évidence les divers et inévitables défauts de nos divers réseaux d'eau.

Notre groupe suivra avec intérêt les prochaines étapes de mise en œuvre de ce PGA. Nous invitons au passage notre Exécutif à communiquer de façon précise la liste des prestations confiées à Viteos SA et de quelle façon cette société est rémunérée.

Le groupe PLR-PDC prendra acte de ce rapport. »

M Christian Hostettler (CC) remercie les membres du Conseil général des retours à propos de ce rapport.

Pour répondre à M. Pierre-André Studer (PS), il confirme qu'un taux de remplacement de 2% des installations conviendrait mieux. La Commune sera peut-être contrainte à augmenter ce pourcentage. Il remercie M. Alain Lugon (Les Verts) de ses informations, notamment celles relatives au Seyon.

Il informe que la Commune effectue des recherches en la matière. Le Conseil communal a même reçu le directeur d'une société qui propose de faire une étude des sources et des captages d'eau à Val-de-Ruz.

Concernant l'apport d'eau extérieur (SIVAMO et le Chanet), la Commune poursuit son travail. Il rappelle le fait que la population et les consommateurs augmentent toujours plus.

Quant à la diminution de la quantité de stockage, il en explique les raisons en disant que ce n'est pas seulement économique. Effectivement, des communes avaient des stockages trop importants et l'eau tournait. Il rappelle le problème rencontré il y a quelques années au Pâquier. La quantité d'eau avait dû être diminuée suite à des travaux et, deux années après, le village s'était retrouvé en sécheresse.

Pour finir, il répond à M. Jan Villat (PLR) au sujet du contrat qui lie la Commune à Viteos SA, contrat existant et aux normes. Tant les membres de la CGF que du Conseil général seront informés de sa teneur.

Décision : Le rapport est approuvé à l'unanimité.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

PO17.0001 – Postulat « Attention au piège des coûts fixes » - Groupes des Verts et PS

« Le Conseil général demande au Conseil communal de ne pas procéder à une majoration des taxes fixes en matière d'alimentation en eau potable (comme cela est préconisé en page 38 du rapport y relatif) sans avoir procédé au préalable à une étude approfondie excluant que l'augmentation de la consommation qui peut résulter d'une telle mesure ne rende nécessaire l'agrandissement des installations actuelles (STEP, séparatifs, réseau eaux claires et/ou eaux usées...) avec les fâcheuses conséquences financières qui en découleraient. »

Pour **M. Roby Tschopp (Les Verts)**, il s'agit d'une question de longue date sur la politique et l'établissement des prix, en fonction de la manière dont la transparence des coûts est estimée. Les installations fixes représentent la plus grande partie du coût. Si l'impression est donnée au consommateur que, lorsqu'il a payé un prix relativement important, l'eau potable est gratuite, cela l'incite à consommer plus. Si la consommation augmente de manière trop importante, la structure ne suffit plus. Dans ce cas, il faudra réinvestir dans une installation de dimension supérieure, ce qui influencera les coûts fixes, sans compter les impacts sur l'environnement. A Val-de-Ruz, l'eau potable est une denrée rare. Pour ces raisons, les deux groupes sont inquiets car, de manière implicite le modèle annoncé pourrait aller jusqu'à 80% du coût de l'eau à ajouter aux coûts fixes. Ainsi, ils demandent au Conseil communal, avant de retoucher les tarifs actuels, de procéder à une analyse des conséquences que cette mesure pourrait engendrer.

M. André Vallat (PS) intervient en lisant le rapport du groupe PS.

« Concernant les tarifs appliqués à l'eau, la question de la part des coûts totaux de l'eau que doit représenter la redevance fixe par rapport à celle du tarif de consommation, est à la fois une question d'équité, et aussi une clé pour assurer une utilisation économe et durable de l'eau.

La part fixe des coûts a augmenté ces dernières années pour de bonnes raisons, cela tient compte aussi d'aspects propres au Val-de-Ruz qui rendent ces coûts supérieurs à ceux d'autres régions.

Si l'on est bien d'accord qu'un ménage qui consomme peu d'eau participe aux infrastructures nécessaires pour avoir accès à cette eau, on doit aussi réaliser que la taille de cette infrastructure dépend de la présence de plus ou moins gros consommateurs. Par conséquent, pour être équitables, ces coûts d'infrastructure ne devraient pas être répercutés entièrement sur la redevance fixe.

Par ailleurs, le tarif à la consommation représente aussi un moyen pour assurer une utilisation économe de l'eau, autant pour une gestion durable de cette ressource, que pour minimiser le risque d'un besoin d'infrastructures plus important à l'avenir.

Pour ces raisons, nous soutenons ce postulat qui demande une étude plus approfondie pour fixer de manière optimale les proportions entre ce que doit représenter la redevance fixe et la contribution de consommation en volume. »

M. Christian Hostettler (CC) informe que le Conseil communal est conscient de ces problèmes. D'ailleurs, une proposition d'augmenter les coûts avait été refusée il y a un an et demi. Il rassure les membres du Conseil général en les informant que le prix de l'eau est toujours entre les mains du Conseil communal et qu'il n'a pas l'intention de l'augmenter.

Indépendamment de cela, la STEP de Val-de-Ruz, qui récupère ces eaux, a la potentialité de 18'700 équivalent habitant. Actuellement, la Commune est à 11'000 équivalent habitant, ce qui veut dire qu'il y a de la marge, bien que le Conseil communal n'ait pas l'intention d'augmenter les coûts.

Pour finir, il précise que Viteos SA a participé à l'élaboration du projet. Il demande donc de ne pas accepter ce postulat.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Roby Tschopp (Les Verts) demande une interruption de séance afin que le groupe des Verts et le groupe PS puissent prendre une décision.

A la reprise des débats, **M. Roby Tschopp (Les Verts)** annonce que le postulat est finalement retiré à la suite des explications de M. Christian Hostettler (CC) qui assure que toutes les précautions seront prises lorsqu'une modification des tarifs de l'eau devra avoir lieu et qu'elle n'est pas planifiée actuellement.

11. Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'410'000 pour l'eau potable et de CHF 521'000 pour l'assainissement

M. Raphaël Geiser (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Lors de sa séance du 30 janvier dernier, la Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal pour la demande d'un crédit-cadre de CHF 1'410'000 pour l'eau potable et de CHF 521'000 pour l'assainissement. »

Concernant l'eau potable, la demande d'un crédit-cadre de CHF 1'410'000 pour l'année 2017 qui est faite par le Conseil communal est directement liée au Plan général d'alimentation en eau de Val-de-Ruz et des missions qui y sont décrites, sécurisation de l'approvisionnement et amélioration de la défense incendie en particulier.

Après certaines interrogations sur la réalisation d'une conduite au Chillou, alors que le plan sectoriel n'est pas encore validé, le Conseil communal nous a affirmé que celle-ci est nécessaire à l'amélioration de la défense incendie du village de Boudevilliers. De plus, lorsque les travaux de réalisation des infrastructures destinées aux entreprises du Chillou devront être entrepris, la conduite permettra de conserver une alimentation continue du village de Boudevilliers.

En ce qui concerne la demande de crédit-cadre pour l'assainissement, dont le montant se veut plus modeste que pour l'eau potable, l'arrivée prochaine des résultats du rapport concernant le Plan général d'évacuation des eaux du bassin versant Seyon-Amont (PGEE Seyon-Amont) permettra d'orienter de manière fine les démarches futures. A ce titre, plusieurs éléments de ce crédit-cadre vont déjà dans cette direction.

Consciente que la demande de crédit-cadre pour l'année 2017 qui est faite par le Conseil communal permettra d'assurer l'entretien et la valorisation du patrimoine communal concernant l'eau potable et l'assainissement, la Commission de gestion et des finances a accepté à l'unanimité le présent rapport et vous recommande de faire d'en même. »

M. André Soguel (PLR) donne l'avis du groupe PLR-PDC.

« Notre groupe a bien pris connaissance du rapport et remercie le Conseil communal pour la qualité de celui-ci. »

En préambule, nous sommes favorables à traiter les crédits d'engagements des investissements et entretien divers du domaine des eaux sous la forme d'un crédit-cadre annuel.

Le précédent sujet traité nous indique que la somme annuelle allouée à l'eau potable est de l'ordre de CHF 1'250'000 le crédit sollicité ce soir est conforme à cet objectif.

En rubrique « divers et imprévus » figure le montant de CHF 115'000. Nous sollicitons le Conseil communal à l'utiliser prioritairement à la recherche et remplacement des conduites qui fuient.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Au sujet de l'assainissement, le plan financier des tâches nous indique des investissements à hauteur de CHF 450'000 en 2018, CHF 1'270'000 en 2019 et CHF 499'000 en 2020.

Le crédit-cadre sollicité ce soir correspond au budget 2017 et nous l'acceptons.

Nous sommes donc favorables à investir les montants présentés, pour autant que la facture annuelle des usagers n'augmente pas. »

M. Pierre-André Studer (PS) lit le rapport du groupe PS.

« Pour donner les moyens de mettre en œuvre sur le long terme les plans de gestion proposés, le groupe PS soutiendra ce crédit-cadre..

A relever que les amortissements de 2% sur les conduites d'eau potable et les collecteurs devraient permettre de les remplacer en moyenne tous les 50 ans, ce qui serait optimal pour le maintien de la valeur de ces installations. »

M. Christian Hostettler (CC) remercie les membres présents de l'accueil réservé au crédit-cadre. Il tient à préciser qu'il souscrit aux remarques du groupe PLR-PDC.

Vote d'entrée en matière : Le rapport est pris en considération à l'unanimité.

Décision : L'arrêté relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 1'410'000 pour l'eau potable en 2017 est approuvé par 34 voix contre 0 et 5 abstentions.

Décision : L'arrêté relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 521'000 pour l'assainissement en 2017 est approuvé à l'unanimité.

12. Motions et propositions

Aucune motion ni proposition n'a été déposée.

13. Résolutions, interpellations et questions

117.001 – Interpellation « Avenir du site de Landeyeux » - M. Francis Krähenbühl

« Vu le résultat de la votation populaire du 12 février 2017, considérant que le projet du système hospitalier du Conseil d'Etat a été largement refusé et que l'initiative a été préférée par les votants, l'organisation du système hospitalier doit être repensée et mise à plat. Le pilotage politique, la conduite stratégique et opérationnelle devront être revus, tout comme l'organisation des sites et la répartition des missions hospitalières.

Dans un article paru dans « Le Temps » du 27 octobre 2014, le conseiller communal de Val-de-Ruz en charge des affaires sociales, fataliste, faisait son deuil du site de Landeyeux et anticipait publiquement sa fermeture. Le groupe PLR-PDC ne peut accepter cette position ; la répartition des tâches entre les deux hôpitaux de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ne doit pas se faire au détriment de Landeyeux, dont la place peut et doit maintenant être repensée. Sa position géographique et l'infrastructure existante, rénovée récemment, sont des arguments forts en faveur de son utilisation future et pérenne. Rappelons qu'il occupe 110 équivalents pleins-temps sur les 2'150 que compte Hôpital neuchâtelois (HNE).

Nous souhaitons le développement, a minima le maintien, du site de Landeyeux dans le système hospitalier neuchâtelois comme centre de compétence en matière de réadaptation comprenant une ou



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

plusieurs filières de soins. Nous insistons expressément pour que le Conseil communal s'engage activement dans ce sens et entreprenne sans délai toutes démarches utiles auprès du Conseil d'Etat, et tienne régulièrement notre Conseil informé de l'avancement du dossier. »

M. François Cuche (CC) précise qu'il s'agit d'un dossier délicat et que le Conseil communal a peu d'emprise dessus. Il rappelle que HNE a repris ce bâtiment en droit de superficie. Sa gestion lui en incombant, un mandat lui a été confié.

A l'époque, le Conseil communal avait eu, selon lui, une attitude pragmatique et non fataliste.

Quant à la votation du 12 février, elle a apporté de nombreuses incertitudes. A propos de la place de Landeyeux dans ce nouveau paysage, il s'agit d'une équation avec de multiples inconnues. Via le communiqué de presse du Conseil d'Etat, il apprend que les communes du canton (par le biais de la conférence des directeurs communaux « Santé ») seront mandatées afin de reprendre le dossier. Le Conseil communal a l'impression que le Conseil d'Etat remet « la patate chaude » aux communes avec une présidence externe aux communes et aux membres politiques.

Dans le contexte actuel, il n'est pas envisagé de maintenir d'autres sites hospitaliers qu'à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel. C'est ce que demande l'initiative acceptée le 12 février 2017. La Commune suppose que c'est dans cette optique que la Commission *ad hoc*, nommée prochainement, devra travailler : dans un cadre temporaire avec un mandat plus que fermé, celui de l'initiative. Selon le Conseil communal, il n'y pas de marge de manœuvre ni de créativité. A l'époque, alors que l'Exécutif de Val-de-Ruz savait déjà que les jours étaient comptés, il avait été annoncé que le site ne vivrait certainement plus en 2022. Aujourd'hui, une grande incertitude persiste.

M. François Cuche (CC) assure que le Conseil communal va être actif sur ce dossier, il en prend l'engagement ce soir. En priorité, son souhait est de garantir sur ce site une activité et des emplois. C'est dans ce contexte que le Conseil communal va se battre pour faire vivre Landeyeux, malgré les incertitudes, et voir s'il est encore possible de faire quelque chose (comme du paramédical par exemple).

M. Francis Krähenbuhl (PLR) remercie M. François Cuche (CC) et rectifie qu'il ne s'agit pas de vouloir créer un troisième hôpital dans le canton mais de sauvegarder ce que la Commune de Val-de-Ruz possède. Il est satisfait d'apprendre que le Conseil communal s'engage à sauver des emplois, à continuer de faire vivre le site de Landeyeux et d'informer le Conseil général de l'avancement du projet.

Q17.001 – Question « Quel avenir pour les offices postaux du Val-de-Ruz » - M. Roby Tschopp

« Début février, la presse de boulevard suisse alémanique annonçait que la fermeture du bureau postal de Savagnier est décidée et que celle des bureaux de Dombresson, Fontaines et Les Geneveys-sur-Coffrane serait à l'étude.

La Poste est tenue de consulter les autorités locales lors de la fermeture d'offices, même si cela s'apparente plus à une formalité qu'à autre chose.

Question :

Le Conseil communal a-t-il été mis au courant par La Poste suisse des ses intentions en matière de maintien ou de démantèlement des offices situés sur le territoire communal et, le cas échéant, quelles sont les réactions envisagées ? »

M. Cédric Cuanillon (CC) répond que la Poste n'a pas encore pris contact avec la Commune à ce jour, bien qu'il s'agisse d'une étape légale que la Poste ne peut pas contourner. Le Conseil communal a connaissance de cette problématique depuis de nombreuses années. Il est toutefois au courant des



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

contacts que la Poste entretient avec des instances cantonales et il a parfaitement connaissance des choses.

Concernant les offices de Poste de Val-de-Ruz, le Conseil communal a déterminé deux pistes à ce jour : une poste à Savagnier et une à Cernier, qui déborde sur les autres offices environnants. Il annonce que certaines stratégies ont déjà été définies mais que l'Exécutif souhaite les garder en ses mains pour l'instant. Il s'attachera à défendre le maintien de ces offices, tout en étant conscient que ce sera difficile de les conserver tous. Le Conseil général en sera informé le moment venu.

Sachant que les conditions peuvent encore être discutée avec La Poste, la variante « agence communale » n'a pas totalement été abandonnée. Par contre, le service postal à domicile est le dernier recours envisagé, car il n'est aucunement souhaité.

Pour finir, M. Cédric Cuanillon (CC) invite les membres du Conseil général ayant des idées à les partager avec le Conseil communal.

Q17.002 – Question « Fraisage de la neige effectué à Chézard-Saint-Martin » - M. Yves Tanner

« Vous avez mandaté un chauffeur de tracteur communal externe pendant trois à quatre jours pour fraiser les tas de neige et le bord des routes communales alors que cette personne gagne aisément sa vie avec son activité indépendante. N'y a-t-il pas assez de personnes au chômage ou en fin de droit pour effectuer des travaux de déblayement ?

Pas obligatoirement au volant d'un tracteur mais avec une pelle ou un piochard pour dégager les hydrantes, les escaliers, les places, etc. Et si un cantonnier venait à manquer, ne peut-on pas en demander un dans un autre village ?

Le fraisage est une opération non prioritaire tant que les voies d'accès sont dégagées et que la neige n'est pas annoncée pour les prochains jours. De plus, le radoucissement de la température a fait son apparition trois jours après la fin du fraisage et la neige aurait fondu d'elle-même, à moindre coût, sans usure de matériel et avec un très bon bilan CO².

En espérant que ce travail n'a été entrepris qu'à Chézard-Saint-Martin, les personnes qui m'ont interpellé et moi-même vous demandent d'être plus vigilant à la tombée des prochains flocons. »

M. Christian Hostettler (CC) remercie M. Yves Tanner (UDC) de sa question. Un employé était effectivement absent au sein de l'équipe de Chézard-Saint-Martin durant cette période, raison pour laquelle cette personne du village a été sollicitée en appui. Elle avait déjà de l'expérience. Avoir recours à une personne au chômage aurait nécessité un encadrement que l'équipe en place, en sous effectif, n'aurait pas été à même d'assurer.

S'il est vrai que la neige fond toute seule, on ne peut en revanche pas toujours attendre. Afin de garantir la sécurité des usagers et surtout celle des enfants, le principe est d'en dégager le plus possible et le plus rapidement possible.

M. Christian Hostettler (CC) s'avoue surpris que M. Yves Tanner s'interroge quant au fait que la Commune de Val-de-Ruz sollicite l'aide de personnes externes. De nombreux agriculteurs travaillent pour la Commune et font un très bon travail. Pour l'instant, il n'envisage pas de procéder d'une autre manière. Une lecture attentive du plan financier et des tâches informerait que l'engagement de trois cantonniers supplémentaires est prévu pour l'année prochaine.

Q17.003 – Question « Au nom des autorités communales ? » - Groupe UDC

« Par quel mandat aviez-vous à prendre position au nom des Autorités communales ?*



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Référence : Arcinfo du 10 janvier 2017 « Non à un hôpital qui nous ferait revenir quinze ans en arrière », dit le Conseil d'Etat neuchâtelois.

A cette occasion, le conseiller d'Etat était accompagné de François Cuche, conseiller communal de Val-de-Ruz, qui a fait part « du soutien convaincu des Autorités communales » au projet du gouvernement...

* Le Conseil général fait partie des Autorités communales. »

M. François Cuche (CC) précise avoir parlé au nom du Conseil communal. Il a un excellent souvenir des propos qu'il a tenus face à la presse. Il confirme que, dans sa brève, M. Pascal Hofer, journaliste à l'Express, parle « du soutien convaincu des Autorités communales ».

Ceci étant, dans les brèves d'Arcinfo, il apparaît toujours une phrase en gras disant « plus d'informations dans le journal payant du lendemain ».

Dans le journal payant du lendemain, M. Pascal Hofer écrit « soutien du Conseil communal de Val-de-Ruz » ainsi que « il est plutôt rare qu'un conseiller communal participe à une conférence de presse mise sur pied par le Conseil d'Etat. Tel a été le cas hier au château, François Cuche (membre de l'Exécutif de Val-de-Ruz) est venu porter le soutien massif du Conseil communal au projet des Autorités cantonales ».

Il rappelle encore une fois que c'est au nom du Conseil communal de Val-de-Ruz qu'il s'est exprimé et que le mandat était celui de l'Exécutif.

14. Communications du Conseil communal

Aucune communication du Conseil communal.

La présidente lève la séance à 22h25.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Le secrétaire

C. Ammann Tschopp

C. Senn